

QUALITE DE L'EAU SUR L'UNITE DE GESTION : SI BOUCAU-TARNOS UNITE DE DISTRIBUTION : BOUCAU-TARNOS SYNTHESE DE L'ANNEE 2016

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 40 analyses bactériologiques et 41 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

Conseils



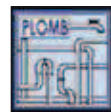
Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb à votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L: demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau distribuée est un mélange entre l'eau de la Station de la Nive située dans les Pyrénées Atlantiques et celle de la station d'Ondres. Elle subit un traitement d'affinage complet suivi d'une désinfection avant distribution. Les procédures d'autorisation et de mise en place des périmètres de protection sont terminées pour le captage de la Nive, ainsi que pour les six captages situés sur les communes de Labenne et d'Ondres.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 2,80 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire (Dureté de : 12,97 °F.)

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,04 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées (tous les résultats étaient inférieurs au seuil de détection analytique).

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés au cours de l'année se sont révélés conformes aux normes. Eau de bonne qualité bactériologique.

CHIMIE : Eau de bonne qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL 2016

Unité de Gestion et d'Exploitation :

SI BOUCAU-TARNOS



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)



SOMMAIRE

- 1 - Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine
- 2 - Organisation de l'alimentation en eau de(s) unité(s) de distribution
- 3 - Situation administrative des captages
- 4 - Indicateur d'avancement de la protection de la ressource
- 5 - Caractéristiques qualitatives par paramètres mesurés sur l'eau distribuée
- 6 - Liste des dépassements des limites et des références de qualité mesurés (1)
- 7 - Bilan de la qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion - années 2014 - 2015 - 2016 (2)
- 8 - Conclusion sanitaire par unité(s) de distribution(s)
- 9 - Lexique

NOTES IMPORTANTES

(1) La partie 6 n'est présente que dans le cas où au moins un dépassement de norme a été constaté au cours du contrôle sanitaire.

(2) Pour les petites unités de distribution (nombre de prélèvement du contrôle sanitaire inférieur à 5), la conclusion sur la qualité bactériologique est établie en prenant en compte les deux années précédentes.

1 - Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux. La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année.

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire, de par la loi, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Cependant, il est nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages, après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium, et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur ou la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites, et ammoniacque) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques pathogènes particuliers, notamment, pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des teneurs supérieures peuvent entraîner des pathologies (au-delà de 2 à 3 mg/l). Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de la consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la teneur en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 150 µS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence et le type des visites et des analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont fonction de l'origine et de la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par les Laboratoires des Pyrénées et des Landes.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les services sanitaires sont informés des mesures prises pouvant aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.

Un bilan de qualité est établi annuellement et adressé au maître d'ouvrage, à l'exploitant et aux maires des communes concernées.

Information des usagers

Ce bilan annuel adressé par l'ARS doit être affiché à la mairie des communes desservies et publié au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyse doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS et qui est à joindre à la facture d'eau.

De plus, en cas de risque particulier pour la santé lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant. L'exploitant doit également l'assurer pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

Recommandations générales de consommation

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante que la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années 1950 pour les canalisations du réseau de distribution interne à l'habitation et jusque dans les années 1960 pour les branchements publics.

2 - Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public communal mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut être réalisée soit en régie, communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau :

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau traitée en sortie de station de traitement-production.

Cette étape est facultative, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées, dans ce cas, une TTP est cependant créée virtuellement pour évaluer la qualité de l'eau au point de mise en distribution, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

3. La distribution de l'eau :

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatif de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Le bilan annuel de la qualité

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution.

Pour votre unité de gestion le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

BOUCAU-TARNOS

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites ci-dessous (notées "SEC").

Unité de distribution	Population desservie	Ressource(s)	
		CAP (Nom de la ressource)	commune
BOUCAU-TARNOS	21500	FORAGE GOLF 2	
		FORAGE GOLF 3	
		FORAGE R12	
		FORAGE R12 BIS	
		FORAGE R14	
		FORAGE R15	
		FORAGE R5	
		GOLF 1	
		LA NIVE	

Station(s) de Traitement et Production	
TTP (Nom de la station)	commune
LA NIVE	
STATION D'ONDRES	

3 - Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont définis lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Le tableau ci-dessous, résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative des captages vous alimentant, telle qu'elle est connue de la DDARS des Landes, je vous invite à prendre contact avec le service santé-environnement de ma direction.

Gestionnaire du ou des captages : SYDEC ONDRES LABENNE

Descriptif du ou des captages			Situation administrative			
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
FORAGE R12	FORAGE	LABENNE	09765X0160	28/09/2008	04/05/2010	16/06/2010
FORAGE R12 BIS	FORAGE	LABENNE	09765X0204			
FORAGE R14	FORAGE	LABENNE	09768X0011	28/09/2008	04/05/2010	16/06/2010
FORAGE R15	FORAGE	LABENNE	09758X0017	04/09/2012		
FORAGE R5	FORAGE	LABENNE	09758X0010	28/09/2008	04/05/2010	16/06/2010
GOLF 1	FORAGE	LABENNE	09765X0063	28/09/2008	04/05/2010	16/06/2010
FORAGE GOLF 2	FORAGE	ONDRES	09758X0012	28/09/2008	04/05/2010	16/06/2010
FORAGE GOLF 3	FORAGE	ONDRES	09758X0014	28/09/2008	04/05/2010	16/06/2010

Gestionnaire du ou des captages : SYNDICAT MIXTE USINE DE LA NIVE

Descriptif du ou des captages			Situation administrative			
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
LA NIVE	CAPTAGE AU FIL DE L'EAU	USTARITZ	10018X0011	13/07/2004	21/09/2006	21/11/2006

4 - Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Règles de calcul : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0 % Aucune action
- 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier recevable déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Au delà de 80 % l'appréciation de l'indicateur d'avancement est de la compétence du maître d'ouvrage.

La collectivité doit mettre en œuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Gestionnaire du ou des captages : SYDEC ONDRES LABENNE

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m3/j	Indice pondéré (*)	Indice consolidé / UGE (**)
FORAGE R12	LABENNE	09765X0160	16/06/2010	0,80	4800	3840	
FORAGE R12 BIS		09765X0204		0,20			
FORAGE R14		09768X0011	16/06/2010	0,80	4800	3840	
FORAGE R15		09758X0017		0,40	4800	1920	
FORAGE R5		09758X0010	16/06/2010	0,80	3600	2880	
GOLF 1		09765X0063	16/06/2010	0,80	3600	2880	
FORAGE GOLF 2	ONDRES	09758X0012	16/06/2010	0,80	4800	3840	
FORAGE GOLF 3		09758X0014	16/06/2010	0,80	100	80	

Total : 8					26500	19280	72,8 %
------------------	--	--	--	--	--------------	--------------	---------------

Gestionnaire du ou des captages : SYNDICAT MIXTE USINE DE LA NIVE

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m3/j	Indice pondéré (*)	Indice consolidé / UGE (**)
LA NIVE	USTARITZ	10018X0011	21/11/2006	0,80	56000	44800	

Total : 1					56000	44800	80,0 %
------------------	--	--	--	--	--------------	--------------	---------------

(*) Indice pondéré : Indice d'avancement du captage X débit du captage

(**) Indice consolidé / UGE : somme des indices pondérés de l'UGE / somme de débits de l'UGE

5 - Caractéristiques qualitatives par paramètres mesurés sur l'eau distribuée

(Les résultats utilisés dans le ou les tableaux suivant(s) sont issus des prélèvements réalisés au niveau de l'UDI, complétés et pondérés par les résultats issus des prélèvements réalisés sur les installations amont de l'UDI jugées représentatives. Ces installations amont et l'UDI constituent l'Unité de Distribution Logique ou UDL). Le pourcentage de prélèvements (PLV) non conformes ne concerne que les non conformités aux regards des limites de qualité.

Unité de Distribution + Installation(s) amont(s) de l'UDL: BOUCAU-TARNOS

Code : 000422

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy. pondérée	Valeur maxi	Observations
		mini	maxi	mini	maxi					
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES										
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL					38	0,00	16,92	142,00	
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	n/mL					2	0,00	3,00	6,00	
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL					38	0,00	15,29	81,00	
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL				0,00	38	0,00	0,00	0,00	
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL				0,00	26	0,00	0,00	0,00	
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL		0,00			38	0,00	0,00	0,00	
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL		0,00			38	0,00	0,00	0,00	
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES										
Aspect (qualitatif)	qualit.					38	0,00	0,00	0,00	
Coloration	mg/L Pt				15,00	38	0,00	1,52	11,00	
Odeur (qualitatif)	qualit.					38	0,00	0,00	0,00	
Saveur (qualitatif)	qualit.					38	0,00	0,00	0,00	
Turbidité néphélométrique NFU	NFU				2,00	32	0,00	0,06	0,73	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL										
Température de l'eau	°C				25,00	36	11,40	18,15	26,50	1 valeur(s) hors norme
MINERALISATION										
Calcium	mg/L					12	36,00	39,58	46,00	
Chlorures	mg/L				250,00	12	75,00	87,33	100,00	
Conductivité à 25°C	µS/cm			200,00	1100,00	38	289,00	524,08	605,00	
Magnésium	mg/L					12	6,50	7,50	8,40	
Potassium	mg/L					3	3,00	3,30	3,60	
Sodium	mg/L				200,00	3	44,00	52,00	59,00	
Sulfates	mg/L				250,00	12	2,10	4,26	5,60	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE										
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.			1,00	2,00	3	2,00	2,00	2,00	
Hydrogénocarbonates	mg/L					12	160,00	163,33	170,00	
pH	unité pH			6,50	9,00	38	7,10	7,86	8,20	
pH d'équilibre à la t° échantillon	unité pH					3	7,90	7,97	8,00	
Titre alcalimétrique	°f					12	0,00	0,00	0,00	
Titre alcalimétrique complet	°f					12	13,10	13,53	14,10	
Titre hydrotimétrique	°f					12	12,10	12,97	14,90	
FER ET MANGANESE										
Fer total	µg/l				200,00	37	0,00	26,89	150,00	
Manganèse total	µg/l				50,00	37	0,00	0,61	5,30	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES										
Ammonium (en NH4)	mg/L				0,10	38	0,00	0,00	0,02	
Nitrates (en NO3)	mg/L		50,00			12	1,80	2,49	2,80	
Nitrites (en NO2)	mg/L		0,50			15	0,00	0,00	0,00	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy. pondérée	Valeur maxi	Observations
		mini	maxi	mini	maxi					
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS										
Benzène	µg/l		1,00			1	0,00	0,00	0,00	
Ethylbenzène	µg/l					1	0,00	0,00	0,00	
Toluène	µg/l					1	0,00	0,00	0,00	
Xylène ortho	µg/l					1	0,00	0,00	0,00	
Xylenes (méta + para)	µg/l					1	0,00	0,00	0,00	
Xylènes (ortho+para+méta)	µg/l					1	0,00	0,00	0,00	
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS										
Bromochlorométhane	µg/l					3	0,00	0,00	0,00	
Chlorure de vinyl monomère	µg/l		0,50			5	0,00	0,00	0,00	
Dibromoéthane-1,2	µg/l					1	0,00	0,00	0,00	
Dibromométhane	µg/l					3	0,00	0,00	0,00	
Dichloroéthane-1,1	µg/l					1	0,00	0,00	0,00	
Dichloroéthane-1,2	µg/l		3,00			1	0,00	0,00	0,00	
Dichloroéthylène-1,1	µg/l					3	0,00	0,00	0,00	
Dichloroéthylène-1,2 cis	µg/l					3	0,00	0,00	0,00	
Dichloroéthylène-1,2 trans	µg/l					3	0,00	0,00	0,00	
Dichlorométhane	µg/l					1	0,00	0,00	0,00	
Tétrachloroéthane-1,1,2,2	µg/l					1	0,00	0,00	0,00	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l		10,00			1	0,00	0,00	0,00	
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l		10,00			3	0,00	0,00	0,00	
Tétrachlorure de carbone	µg/l					1	0,00	0,00	0,00	
Trichloroéthane-1,1,1	µg/l					3	0,00	0,00	0,00	
Trichloroéthane-1,1,2	µg/l					3	0,00	0,00	0,00	
Trichloroéthylène	µg/l		10,00			1	0,00	0,00	0,00	
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES										
Acrylamide	µg/l		0,10			6	0,00	0,00	0,00	
benzotriazole	µg/l					2	0,00	0,00	0,00	
Epichlorohydrine	µg/l		0,10			4	0,00	0,00	0,00	
tolyltriazole	µg/l					2	0,00	0,00	0,00	
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE										
Anthracène	µg/l					3	0,00	0,00	0,00	
Benanthracène	µg/l					3	0,00	0,00	0,00	
Benzo(a)pyrène *	µg/l		0,01			3	0,00	0,00	0,00	
Benzo(b)fluoranthène	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Benzo(g,h,i)pérylène	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Benzo(k)fluoranthène	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Dibenzo(a,h)anthracène	µg/l					3	0,00	0,00	0,00	
Fluoranthène *	µg/l					3	0,00	0,00	0,00	
Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.)	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Hydrocarb.polycycl.arom.(6subst.*	µg/l					3	0,00	0,00	0,00	
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Méthyl(2)fluoranthène	µg/l					3	0,00	0,00	0,00	
METABOLITES DES TRIAZINES										
Atrazine-2-hydroxy	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
Atrazine-déiisopropyl	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Atrazine déséthyl	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Atrazine déséthyl déiisopropyl	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
Hydroxyterbutylazine	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
Simazine hydroxy	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy. pondérée	Valeur maxi	Observations
		mini	maxi	mini	maxi					
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.										
Aluminium total µg/l	µg/l				200,00	29	0,00	12,50	90,00	
Antimoine	µg/l		5,00			3	0,00	0,00	0,00	
Arsenic	µg/l		10,00			35	0,00	3,90	5,40	
Baryum	mg/L		0,70			3	0,00	0,01	0,01	
Bore mg/L	mg/L		1,00			3	0,04	0,04	0,05	
Cadmium	µg/l		5,00			3	0,00	0,00	0,00	
Chrome total	µg/l		50,00			3	0,00	0,00	0,00	
Cyanures totaux	µg/l CN		50,00			3	0,00	0,00	0,00	
Fluorures mg/L	mg/L		1,50			3	0,00	0,04	0,06	
Mercuré	µg/l		1,00			3	0,00	0,00	0,00	
Sélénium	µg/l		10,00			3	0,00	0,00	0,00	
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES										
Carbone organique total	mg/L C				2,00	12	1,10	1,30	1,60	
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...										
Acétochlore	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Alachlore	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Diméthénamide	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
ESA acetochlore	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ESA alachlore	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ESA metazachlore	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
ESA metolachlore	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Métazachlore	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Métolachlore	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
OXA acetochlore	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
OXA alachlore	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
OXA metazachlore	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
OXA metolachlore	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES ARYLOXYACIDES										
2,4-D	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
Dichlorprop	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
Mécoprop	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
Triclopyr	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES CARBAMATES										
Carbendazime	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES DIVERS										
AMPA	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
Benoxacor	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
Bentazone	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
Dichloropropane-1,2	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Dichloropropane-1,3	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Dichloropropylène-1,3 cis	µg/l		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
Dichloropropylène-1,3 total	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Dichloropropylène-1,3 trans	µg/l		0,10			1	0,00	0,00	0,00	
Glyphosate	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
Imidaclopride	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
Oxadixyl	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
Total des pesticides analysés	µg/l		0,50			3	0,00	0,00	0,00	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy. pondérée	Valeur maxi	Observations
		mini	maxi	mini	maxi					
PESTICIDES ORGANOCHLORES										
Aldrine	µg/l		0,03			3	0,00	0,00	0,00	
DDD-2,4'	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
DDD-4,4'	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
DDE-2,4'	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
DDE-4,4'	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
DDT-2,4'	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
DDT-4,4'	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Dieldrine	µg/l		0,03			3	0,00	0,00	0,00	
Endosulfan alpha	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Endosulfan bêta	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Endosulfan total	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Endrine	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
HCH alpha	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
HCH alpha+beta+delta+gamma	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
HCH bêta	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
HCH delta	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
HCH gamma (lindane)	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Heptachlore	µg/l		0,03			3	0,00	0,00	0,00	
Heptachlore époxyde cis	µg/l		0,03			3	0,00	0,00	0,00	
Heptachlore époxyde trans	µg/l		0,03			3	0,00	0,00	0,00	
Hexachlorobenzène	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Méthoxychlore	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES STROBILURINES										
Azoxystrobine	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES TRIAZINES										
Atrazine	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Cyanazine	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Hexazinone	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Sébutylazine	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Simazine	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Terbutylazin	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES TRIAZOLES										
Cyproconazol	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
Propiconazole	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
Tébuconazole	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES										
Chlortoluron	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Diuron	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Isoproturon	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Linuron	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Métabenzthiazuron	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Métobromuron	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Métoxuron	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Monolinuron	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION										
Chlore libre	mg/LCl2					37	0,00	0,15	0,49	
Chlore total	mg/LCl2					37	0,00	0,18	0,52	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy. pondérée	Valeur maxi	Observations
		mini	maxi	mini	maxi					
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION										
Bromates	µg/l		10,00			2	0,00	0,00	0,00	
Bromoforme	µg/l		100,00			2	19,00	32,00	45,00	
Chlorodibromométhane	µg/l		100,00			2	29,70	31,85	34,00	
Chloroforme	µg/l		100,00			2	3,20	1,60	3,20	
Dichloromonobromométhane	µg/l		100,00			2	6,41	8,21	10,00	
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l		100,00			2	66,00	73,56	81,11	

6 - Liste des dépassements des limites et des références de qualité mesurés

Dépassements des références de qualité

Installation	Paramètre	Valeur mesurée	Date prélèvement	Référence mini	Référence maxi
UDI BOUCAU-TARNOS	Température de l'eau	26,5 °C	30/08/2016		25,00

<i>Nombre de dépassement des références de qualité : 1</i>		**
--	--	----

7 - Bilan de la qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion années 2014 - 2015 - 2016

Calcul établi en ne prenant en compte que les limites de qualité fixées pour les paramètres *Eschérie coli* et entérocoques, afin de permettre une comparaison avec les 2 années antérieures

Année	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION : LA NIVE	
2014	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	23,00
2015	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	28,00
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de Prélèvement :		51,00

Année	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION : STATION D'ONDRES	
2014	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	10,00
2015	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	12,00
2016	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	12,00
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de Prélèvement :		34,00

Année	UNITE DE DISTRIBUTION : BOUCAU-TARNOS	
2014	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	27,00
2015	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	29,00
2016	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	26,00
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de Prélèvement :		82,00

Conformité générale sur les trois dernières années :		100,00 %
Nombre de Prélèvement total :		167

8 - Conclusion sanitaire par unité de distribution

SI BOUCAU-TARNOS

Unité de distribution : BOUCAU-TARNOS

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés au cours de l'année se sont révélés conformes aux normes. Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité pour les paramètres analysés au cours du contrôle sanitaire.

9 - Lexique

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélange de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de Gestion

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 55 analyses bactériologiques et 55 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau qui alimente le Syndicat de Boucau-Tarnos provient de plusieurs origines. De la rivière La Nive, à partir d'un pompage situé à Ustaritz. Cette eau est rendue potable par un traitement complet de décantation, filtration et désinfection, assuré à la station de Maignon. De 6 forages situés à Ondres et Labenne dans les Landes. Cette eau est rendue potable par un traitement poussé avec affinage, assuré à la station d'Ondres. En été, un appoint est réalisé à partir de l'eau des forages de La Barre rendue potable par un traitement d'aération, filtration, désinfection et par l'eau des forages des Pontots rendue potable par un simple désinfection. Les installations de production sont exploitées par la Lyonnaise des eaux dans les Pyrénées-Atlantiques et par le SYDEC dans les Landes. Le réseau de distribution est exploité par le SIAEP Tarnos Boucau Ondres St Martin de Seignanx.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 5,15 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 12,58 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,04 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.



Délégation Départementale des
Pyrénées-Atlantiques

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale
Service Santé Environnement

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2016

Unité de Gestion et d'Exploitation :

SIAEP TARNOS BOUCAU ONDRES ST MARTI



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

SOMMAIRE

- 1 - Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine
- 2 - Organisation de l'alimentation en eau de(s) unité(s) de distribution
- 3 - Situation administrative des captages
- 4 - Indicateur d'avancement de la protection de la ressource
- 5 - Caractéristiques qualitatives par paramètres mesurés sur l'eau distribuée
- 6 - Bilan de la qualité des eaux distribuées
- 7 - Liste des dépassements des limites et des références de qualité mesurés
- 8 - Bilan de la qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion - années 2014 - 2015 - 2016
- 9 - Conclusion sanitaire par unité de distribution
- 10 - Recommandations pour l'unité de gestion
- 11 - Liste des sigles

1 - Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux. La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année.

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire, de par la loi, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Cependant, il est nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages, après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium, et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur ou la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites, et ammoniacque) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques pathogènes particuliers, notamment, pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des teneurs supérieures peuvent entraîner des pathologies (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de la consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la teneur en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 µS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence et le type des visites et des analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont fonction de l'origine et de la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par les Laboratoires des Pyrénées et des Landes.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les services sanitaires sont informés des mesures prises pouvant aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.

Un bilan de qualité est établi annuellement et adressé au maître d'ouvrage, à l'exploitant et aux maires des communes concernées.

Information des usagers

Ce bilan annuel adressé par l'ARS doit être affiché à la mairie des communes desservies et publié au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyse doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS et qui est à joindre à la facture d'eau.

De plus, en cas de risque particulier pour la santé lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant. L'exploitant doit également l'assurer pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

Recommandations générales de consommation

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de n'utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après une période recommandée d'une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante que la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années 1950 pour les canalisations du réseau de distribution interne à l'habitation et jusque dans les années 1960 pour les branchements publics.

2 - Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public communal mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut être réalisée soit en régie, communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filrière de traitement complète).

Les prélèvements effectués caractérisent l'eau traitée en sortie de station de traitement-production.

Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées, la qualité de l'eau est évaluée au point de mise en distribution, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Le bilan annuel de la qualité

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution.

Pour votre unité de gestion le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

SI BOUCAU TARNOS

Pour ces unités de distribution, le système d'alimentation en eau est décrit dans les schémas qui suivent.

3 - Situation administrative des captages

Rappels réglementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont définis lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Le tableau ci-dessous, résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : ANGLET

Descriptif du ou des captages			Situation administrative			
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
LA BARRE F10 BIS	FORAGE	ANGLET	10014X0022	11/11/1999	22/05/2003	03/09/2003
LA BARRE F2 BIS	FORAGE	ANGLET	10014X0313	11/11/1999	22/05/2003	03/09/2003
LA BARRE F5	FORAGE	ANGLET	10014X0017	11/11/1999	22/05/2003	03/09/2003
LA BARRE F7 BIS	FORAGE	ANGLET	10014X0312	11/11/1999	22/05/2003	03/09/2003

Gestionnaire du ou des captages : L'EAU D'ICI

Descriptif du ou des captages			Situation administrative			
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP
LA NIVE	EAUX SUPERFICIELLES	USTARITZ		13/07/2004	21/09/2006	21/11/2006

4 - Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Règles de calcul : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0 % Aucune action
- 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier recevable déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Au delà de 80 % l'appréciation de l'indicateur d'avancement est de la compétence du maître d'ouvrage.

La collectivité doit mettre en œuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Gestionnaire du ou des captages : ANGLET

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m3/j	Indice pondéré (*)	Indice consolidé / UGE (**)
LA BARRE F10 BIS	ANGLET	10014X0022	03/09/2003	0,80	1440	1152	
LA BARRE F2 BIS		10014X0313	03/09/2003	0,80	1440	1152	
LA BARRE F5		10014X0017	03/09/2003	0,80	1440	1152	
LA BARRE F7 BIS		10014X0312	03/09/2003	0,80	1440	1152	

Total : 4					5760	4608	80,0 %
------------------	--	--	--	--	-------------	-------------	---------------

Gestionnaire du ou des captages : L'EAU D'ICI

Nom	Commune d'implantation	Code BRGM	Arrêté DUP	Indice protection	Débit m3/j	Indice pondéré (*)	Indice consolidé / UGE (**)
LA NIVE	USTARITZ		21/11/2006	0,80	25000	20000	

Total : 0					25000	20000	80,0 %
------------------	--	--	--	--	--------------	--------------	---------------

(*) Indice pondéré : Indice d'avancement du captage X débit du captage

(**) Indice consolidé / UGE : somme des indices pondérés de l'UGE / somme de débits de l'UGE

5 - Caractéristiques qualitatives par paramètres mesurés sur l'eau distribuée

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou les captages, quand l'eau est distribuée sans traitement.

Unité de Distribution : SI BOUCAU TARNOS

Code : 000533

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Observations
		mini	maxi	mini	maxi					
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES										
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL					55	0,00		32,00	
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL					55	0,00		57,00	
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL				0,00	55	0,00		0,00	
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL				0,00	38	0,00		0,00	
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL		0,00			55	0,00		0,00	
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL		0,00			55	0,00		0,00	
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES										
Aspect (qualitatif)	qualit.					55	0,00	0,00	0,00	
Coloration	mg/L Pt				15,00	55	0,00	0,00	0,00	
Odeur (qualitatif)	qualit.					55	0,00	0,00	0,00	
Saveur (qualitatif)	qualit.					55	0,00	0,00	0,00	
Turbidité néphélométrique NFU	NFU				2,00	52	0,00	0,07	0,34	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL										
Température de l'air	°C					41	7,00	17,50	29,00	
Température de l'eau	°C				25,00	53	10,00	16,57	24,00	
MINERALISATION										
Calcium	mg/L					18	32,20	38,89	71,50	
Chlorures	mg/L				250,00	40	46,10	71,79	100,00	
Conductivité à 25°C	µS/cm			200,00	1100,00	55	209,00	471,64	603,00	
Magnésium	mg/L					18	4,50	7,09	8,40	
Potassium	mg/L					10	0,73	2,85	3,60	
Sodium	mg/L				200,00	10	9,14	43,82	59,00	
Sulfates	mg/L				250,00	40	2,10	6,91	29,20	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE										
Carbonates	mg/LCO3					7	0,00	0,00	0,00	
Hydrogénocarbonates	mg/L					18	113,00	155,02	229,00	
pH	unité pH			6,50	9,00	55	7,10	8,00	8,85	
pH d'équilibre à la t° échantillon	unité pH					3	7,90	7,97	8,00	
Titre alcalimétrique	°f					18	0,00	0,00	0,00	
Titre alcalimétrique complet	°f					40	6,36	12,76	19,00	
Titre hydrotimétrique	°f					40	7,84	12,58	21,40	
FER ET MANGANESE										
Fer total	µg/l				200,00	19	0,00	0,10	22,90	
Manganèse total	µg/l				50,00	17	0,00	0,29	3,60	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES										
Ammonium (en NH4)	mg/L				0,10	55	0,00	0,00	0,01	
Nitrates (en NO3)	mg/L		50,00			40	1,80	2,66	5,15	
Nitrites (en NO2)	mg/L		0,50			42	0,00	0,00	0,00	

SI BOUCAU TARNOS

Code : 000533

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Observations
		mini	maxi	mini	maxi					
CHLOROBENZENES										
Dichlorobenzène-1,2	µg/l					7	0,00	0,00	0,00	
Dichlorobenzène-1,3	µg/l					7	0,00	0,00	0,00	
Dichlorobenzène-1,4	µg/l					7	0,00	0,00	0,00	
Trichloro-1,2,3-benzène	µg/l					7	0,00	0,00	0,00	
Trichloro-1,2,4-benzène	µg/l					7	0,00	0,00	0,00	
Trichloro-1,3,5-benzène	µg/l					7	0,00	0,00	0,00	
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS										
Benzène	µg/l		1,00			8	0,00	0,00	0,00	
Chloro-2-toluène	µg/l					7	0,00	0,00	0,00	
Chloro-3-toluène	µg/l					7	0,00	0,00	0,00	
Chloro-4-toluène	µg/l					7	0,00	0,00	0,00	
Ethylbenzène	µg/l					1	0,00	0,00	0,00	
Toluène	µg/l					1	0,00	0,00	0,00	
Xylène ortho	µg/l					1	0,00	0,00	0,00	
Xylènes (ortho+para+méta)	µg/l					1	0,00	0,00	0,00	
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS										
3-Chloropropène	µg/l					7	0,00	0,00	0,00	
Bromochlorométhane	µg/l					3	0,00	0,00	0,00	
Chloroprène	µg/l					7	0,00	0,00	0,00	
Chlorure de vinyl monomère	µg/l		0,50			11	0,00	0,00	0,00	
Dibromoéthane-1,2	µg/l					1	0,00	0,00	0,00	
Dibromométhane	µg/l					3	0,00	0,00	0,00	
Dichloroéthane-1,1	µg/l					8	0,00	0,00	0,00	
Dichloroéthane-1,2	µg/l		3,00			8	0,00	0,00	0,00	
Dichloroéthylène-1,1	µg/l					10	0,00	0,00	0,00	
Dichloroéthylène-1,2 cis	µg/l					10	0,00	0,00	0,00	
Dichloroéthylène-1,2 trans	µg/l					10	0,00	0,00	0,00	
Dichlorométhane	µg/l					8	0,00	0,00	0,00	
Tétrachloroéthane-1,1,2,2	µg/l					8	0,00	0,00	0,00	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l		10,00			8	0,00	0,00	0,00	
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/l		10,00			10	0,00	0,08	1,58	
Tétrachlorure de carbone	µg/l					8	0,00	0,00	0,00	
Trichloroéthane-1,1,1	µg/l					10	0,00	0,00	0,00	
Trichloroéthane-1,1,2	µg/l					10	0,00	0,00	0,00	
Trichloroéthylène	µg/l		10,00			8	0,00	0,08	1,58	
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES										
Acrylamide	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
benzotriazole	µg/l					2	0,00	0,00	0,00	
Epichlorohydrine	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
tolyltriazole	µg/l					2	0,00	0,00	0,00	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Observations
		mini	maxi	mini	maxi					
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU										
Acénaphène	µg/l					2	0,00	0,00	0,00	
Anthracène	µg/l					2	0,00	0,00	0,00	
Benzanthracène	µg/l					2	0,00	0,00	0,00	
Benzo(a)pyrène *	µg/l		0,01			2	0,00	0,00	0,00	
Benzo(b)fluoranthène	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
Benzo(g,h,i)pérylène	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
Benzo(k)fluoranthène	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
Chrysène	µg/l					2	0,00	0,00	0,00	
Dibenzo(a,h)anthracène	µg/l					2	0,00	0,00	0,00	
Fluoranthène *	µg/l					2	0,00	0,00	0,00	
Fluorène	µg/l					2	0,00	0,00	0,00	
Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.)	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
Hydrocarb.polycycl.arom.(6subst.*	µg/l					2	0,00	0,00	0,00	
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
Méthyl(2)fluoranthène	µg/l					2	0,00	0,00	0,00	
Méthyl(2)naphtalène	µg/l					2	0,00	0,00	0,00	
Naphtalène	µg/l					2	0,00	0,00	0,00	
Phénantrène	µg/l					2	0,00	0,00	0,00	
Pyrène	µg/l					2	0,00	0,00	0,00	

METABOLITES DES TRIAZINES										
Atrazine-2-hydroxy	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
Atrazine-déisopropyl	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
Atrazine déséthyl	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
Atrazine déséthyl déisopropyl	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
Hydroxyterbutylazine	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
Simazine hydroxy	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
Terbutylazin déséthyl	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.										
Aluminium total µg/l	µg/l				200,00	25	0,00	27,38	98,70	
Antimoine	µg/l		5,00			2	0,00	0,00	0,00	
Arsenic	µg/l		10,00			15	3,20	3,48	4,80	
Baryum	mg/L		0,70			10	0,00	0,01	0,02	
Bore mg/L	mg/L		1,00			10	0,03	0,03	0,05	
Cadmium	µg/l		5,00			2	0,00	0,00	0,00	
Chrome total	µg/l		50,00			2	0,00	0,00	0,00	
Cuivre	mg/L		2,00		1,00	2	0,00	0,00	0,00	
Cyanures totaux	µg/l CN		50,00			10	0,00	0,00	0,00	
Fluorures mg/L	mg/L		1,50			10	0,03	0,04	0,16	
Mercure	µg/l		1,00			10	0,00	0,00	0,00	
Nickel	µg/l		20,00			2	0,00	0,00	0,00	
Plomb	µg/l		10,00			2	0,00	0,00	0,00	
Sélénium	µg/l		10,00			10	0,00	0,00	0,00	

OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES										
Carbone organique total	mg/L C				2,00	40	0,41	1,19	2,00	

SI BOUCAU TARNOS

Code : 000533

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Observations
		mini	maxi	mini	maxi					
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE										
Activité alpha globale en Bq/L	Bq/L					7	0,00	0,00	0,00	
Activité bêta attribuable au K40	Bq/L					7	0,02	0,03	0,09	
Activité bêta globale en Bq/L	Bq/l					7	0,14	0,03	0,15	
Activité bêta glob. résiduelle Bq/L	Bq/l					7	0,05	0,00	0,08	
Activité Tritium (3H)	Bq/l			100,00		7	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...										
Acétochlore	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
Alachlore	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
Cymoxanil	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Diméthénamide	µg/l		0,10			9	0,00	0,00	0,00	
ESA acetochlore	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
ESA alachlore	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
ESA metazachlore	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
ESA metolachlore	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
Métazachlore	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
Métolachlore	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
Napropamide	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Oryzalin	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
OXA acetochlore	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
OXA alachlore	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
OXA metazachlore	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
OXA metolachlore	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
Propachlore	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Tébutam	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Tolyfluanide	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES ARYLOXYACIDES										
2,4-D	µg/l		0,10			9	0,00	0,00	0,00	
2,4-MCPA	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Dichlorprop	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
Mécoprop	µg/l		0,10			9	0,00	0,00	0,00	
Triclopyr	µg/l		0,10			9	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES CARBAMATES										
Benfuracarbe	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Carbaryl	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Carbendazime	µg/l		0,10			9	0,00	0,00	0,00	
Carbofuran	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Fenoxycarbe	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Méthomyl	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Pyrimicarbe	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	

SI BOUCAU TARNOS

Code : 000533

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Observations
		mini	maxi	mini	maxi					
PESTICIDES DIVERS										
Aclonifen	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
AMPA	µg/l		0,10			9	0,00	0,00	0,00	
Benfluraline	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Benoxacor	µg/l		0,10			9	0,00	0,00	0,00	
Bentazone	µg/l		0,10			9	0,00	0,00	0,00	
Bifenox	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Bromacil	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Captane	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Chlormequat	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Chlorothalonil	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Clopyralid	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Cyprodinil	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Dichlobénil	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Dichloropropane-1,2	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Dichloropropane-1,3	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Dichloropropylène-1,3 total	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Diméthomorphe	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Ethofumésate	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Fenpropidin	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Fenpropimorphe	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Fipronil	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Flurochloridone	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Fluroxypir-meptyl	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Folpel	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Glufosinate	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Glyphosate	µg/l		0,10			9	0,00	0,00	0,00	
Hexachloroéthane	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Imidaclopride	µg/l		0,10			9	0,00	0,00	0,00	
Iprodione	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Isoxaflutole	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Métalaxyle	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Norflurazon	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Oxadixyl	µg/l		0,10			9	0,00	0,00	0,00	
Oxyfluorène	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Pendiméthaline	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Prochloraze	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Procymidone	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Pyridate	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Pyrifénox	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Pyriméthanol	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Tébufénozide	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Tétraconazole	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Total des pesticides analysés	µg/l		0,50			10	0,00	0,00	0,00	
Trifluraline	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Vinchlozoline	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	

SI BOUCAU TARNOS

Code : 000533

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Observations
		mini	maxi	mini	maxi					
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS										
Bromoxynil	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Dicamba	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Dinoterbe	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Imazaméthabenz	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
loxynil	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES ORGANOCHLORES										
Aldrine	µg/l		0,03			10	0,00	0,00	0,00	
Chlordane	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
DDD-2,4'	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
DDD-4,4'	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
DDE-2,4'	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
DDE-4,4'	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
DDT-2,4'	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
DDT-4,4'	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
Dieldrine	µg/l		0,03			10	0,00	0,00	0,00	
Dimétachlore	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Endosulfan alpha	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
Endosulfan bêta	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
Endosulfan sulfate	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Endosulfan total	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Endrine	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
HCH alpha	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
HCH alpha+beta+delta+gamma	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
HCH bêta	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
HCH delta	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
HCH gamma (lindane)	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
Heptachlore	µg/l		0,03			10	0,00	0,00	0,00	
Heptachlore époxide	µg/l		0,03			7	0,00	0,00	0,00	
Heptachlore époxyde cis	µg/l		0,03			3	0,00	0,00	0,00	
Heptachlore époxyde trans	µg/l		0,03			3	0,00	0,00	0,00	
Hexachlorobenzène	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Isodrine	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Méthoxychlore	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Organochlorés totaux	µg/l		0,50			7	0,00	0,00	0,00	
Oxadiazon	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	

SI BOUCAU TARNOS

Code : 000533

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Observations
		mini	maxi	mini	maxi					
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES										
Cadusafos	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Chlorfenvinphos	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Chlorméphos	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Chlorpyriphos éthyl	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Chlorpyriphos méthyl	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Diazinon	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Diméthoate	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Isofenfos	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Malathion	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Ométhoate	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Organophosphorés totaux	µg/l		0,50			7	0,00	0,00	0,00	
Parathion éthyl	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Parathion méthyl	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Propargite	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Terbuphos	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Vamidothion	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES PYRETHRINOIDES										
Bifenthrine	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Cyperméthrine	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Deltaméthrine	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Lambda Cyhalothrine	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Tefluthrine	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES STROBILURINES										
Azoxystrobine	µg/l		0,10			9	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES SULFONYLUREES										
Metsulfuron méthyl	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Nicosulfuron	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Rimsulfuron	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Thifensulfuron méthyl	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES TRIAZINES										
Atrazine	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
Cyanazine	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Hexazinone	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Métamitrone	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Métribuzine	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Prométhrine	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Propazine	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Sébutylazine	µg/l		0,10			3	0,00	0,00	0,00	
Simazine	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
Terbutylazin	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
Terbutryne	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy.	Valeur maxi	Observations
		mini	maxi	mini	maxi					
PESTICIDES TRIAZOLES										
Aminotriazole	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Azaconazole	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Cyproconazol	µg/l		0,10			2	0,00	0,00	0,00	
Epoxyconazole	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Fludioxonil	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Flusilazol	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Hexaconazole	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Myclobutanil	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Propiconazole	µg/l		0,10			9	0,00	0,00	0,00	
Tébuconazole	µg/l		0,10			9	0,00	0,00	0,00	
Triadiméfon	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES TRICETONES										
Mésotrione	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
Sulcotrione	µg/l		0,10			7	0,00	0,00	0,00	
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES										
Chlortoluron	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
Diuron	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
Isoproturon	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
Linuron	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
Métabenzthiazuron	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
Métobromuron	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
Métoxuron	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
Monolinuron	µg/l		0,10			10	0,00	0,00	0,00	
PLASTIFIANTS										
Phosphate de tributyle	µg/l					7	0,00	0,00	0,00	
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION										
Chlore libre	mg/LCl2					54	0,03	0,20	0,49	
Chlore total	mg/LCl2					54	0,06	0,23	0,52	
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION										
Bromates	µg/l		10,00			9	0,00	0,00	0,00	
Bromoforme	µg/l		100,00			10	0,00	20,64	45,00	
Chlorodibromométhane	µg/l		100,00			10	1,56	15,27	29,70	
Chloroforme	µg/l		100,00			10	1,07	2,68	10,10	
Dichloromonobromométhane	µg/l		100,00			10	1,31	5,19	6,41	
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l		100,00			10	4,11	43,79	81,11	

6 - Bilan de la qualité des eaux distribuées

La synthèse est effectuée par unité de distribution. Elle porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement, les captages, quand l'eau est distribuée sans traitement.

La qualité de l'eau est examinée à partir de la proportion du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses.

En fonction de cette proportion une appréciation globale est ensuite portée successivement pour les paramètres bactériologiques et pour les paramètres physico-chimiques.

Pour les unités de distribution sur lesquelles ont été réalisés moins de 10 prélèvements, la qualité bactériologique tient compte des résultats de l'année considérée et des 2 années précédentes.

Unité de Distribution : SI BOUCAU TARNOS

Qualité bactériologique :

Nombre de prélèvements :	55
Nombre de prélèvements non conformes:	0
Proportion de prélèvements conformes :	100,00 %

Qualité physico-chimique :

Nombre de prélèvements :	55
Nombre de prélèvements non conformes:	0
Proportion de prélèvements conformes :	100,00 %

Appréciation globale de la qualité :

L'eau distribuée en 2016 peut-être qualifiée ainsi :

Pour les paramètres bactériologiques : **Eau de bonne qualité bactériologique**

Pour les paramètres physico-chimiques : **Eau de bonne qualité physico-chimique**

7 - Liste des dépassements des limites et des références de qualité mesurés

Dépassements des références de qualité

Nombre de dépassement des références de qualité : **0**

Dépassements des limites de qualité

Nombre de dépassement des limites de qualité : **0**

8 - Bilan de la qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion années 2014 - 2015 - 2016

Année	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION : LA BARRE	
2014	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	6,00
2015	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	6,00
2016	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	6,00
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de Prélèvement :		18,00

Année	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION : LANDES STATION ONDRES	
2016	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	11,00
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de Prélèvement :		11,00

Année	STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION : LA NIVE	
2014	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	24,00
2015	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	24,00
2016	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	23,00
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de Prélèvement :		71,00

Année	UNITE DE DISTRIBUTION : SI BOUCAU TARNOS	
2014	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	13,00
2015	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	15,00
2016	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de Prélèvement :	15,00
Conformité pour l'installation sur trois ans :		100,00 %
Nombre de Prélèvement :		43,00

Conformité générale sur les trois dernières années :		100,00 %
Nombre de Prélèvement total :		143

9 - Conclusion sanitaire par unité de distribution

Unité de distribution : SI BOUCAU TARNOS

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

10 - Recommandations pour l'unité de gestion

Afin d'éviter les risques ponctuels de contamination bactériologique, il convient de rappeler le respect des bonnes pratiques dans le suivi de la protection des captages, des installations de traitement et de distribution d'eau, en particulier l'obligation réglementaire de vider, nettoyer, rincer et désinfecter les réservoirs au moins une fois par an. Cette dernière obligation s'applique aussi aux réservoirs et aux canalisations avant mise en service et après travaux, avant remise en service.

Il est de la responsabilité de l'exploitant d'assurer une auto-surveillance. Les différentes procédures et opérations d'entretien et de surveillance, ainsi que les mesures de désinfectant sont reportées sur un fichier sanitaire.

Le bilan de fonctionnement du système de production et de distribution comprenant le programme de surveillance et les travaux réalisés l'année dernière, ainsi que le programme prévu pour cette année doit être transmis à l'ARS (article R1321-25 du code de la santé publique).

Une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et de distribution d'eau vis-à-vis des actes de malveillance doit être transmise au préfet (article R1321-23 du code de la santé publique).

Signé à Pau le 21 février 2017

Pour la Directrice, L'ingénieur d'études sanitaires



GENEVIEVE DULIN

11 - Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélange de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de Gestion